

Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale · 15^{ème} année · N°3580 · Mardi 26 janvier 2016 · 15 Rabii II 1437 · Prix : 4 DH

**Le Parlement néerlandais a mis fin à l'accord
de sécurité sociale avec le Royaume**

Pays-Bas/Maroc: La confrontation

■ Les Pays-Bas choisissent la fuite en avant avant le vote du Parlement hollandais en faveur de la rupture de la convention sur la sécurité sociale vieille de plus de 40 ans avec le Maroc.

■ Le projet de loi approuvant la rupture a recueilli 91 voix pour et 56 contre malgré la mise en garde par des responsables locaux sur la détérioration des relations bilatérales.

■ Ce sont des milliers de Marocains qui risquent de perdre leurs allocations après cette décision laquelle peut peser dans l'avenir sur les relations maroco-hollandaises.

Voir page 5

*Les pays de l'OCI votent
en faveur du Royaume*

**L'Algérie
se ridiculise
devant le Maroc**



Voir page 6

*Journée internationale
des Douanes*

**Une célébration en
mode «numérique»**





Les binationaux ou même les Marocains ayant travaillé aux Pays-Bas ne pourront plus bénéficier des allocations.

Le Parlement hollandais a mis fin à l'accord de sécurité sociale avec le Royaume

Pays-Bas/Maroc : La confrontation

Mohamed Badrane
mbadrane@aujourd'hui.ma

Les parlementaires néerlandais ont mis fin à l'accord de sécurité sociale avec le Maroc. Une décision grave qui peut avoir un impact sérieux sur les relations bilatérales entre les deux Royaumes. Et pour cause, de nombreux binationaux ayant choisi de s'installer au Maroc risquent de perdre une bonne partie de leurs allocations. Une orientation désormais approuvée par le Parlement hollandais. Plus concrètement, le Parlement des Pays-Bas a approuvé il y a quelques jours seulement un projet de loi proposant de mettre fin à l'accord général sur la sécurité sociale entre le Royaume des Pays-Bas et le Royaume du Maroc. En vigueur depuis les années 70 du siècle dernier, cet accord fait désormais partie du passé. Ils étaient 91 parlementaires néerlandais à voter en

faveur de la rupture de l'accord liant les deux Royaumes contre 56 voix contre et 3 abstentions. Les députés ont estimé que «*les négociations entre les deux pays durant quatre ans n'ont pas permis d'avancer sur le sujet*». Les parlementaires ont également refusé la proposition marocaine d'amender l'accord entre les deux pays. Il faut dire que le débat autour de la sécurité sociale entre les deux pays ne date pas d'aujourd'hui. Tout commence lorsque le gouvernement hollandais a voulu revoir à la baisse les allocations perçues par les binationaux installés au Maroc au prétexte qu'il fallait adapter les allocations au niveau de vie dans le pays de résidence. Une levée de boucliers s'en est suivie de la part des associations des MRE. Un dialogue a également été

entamé entre les autorités des deux pays. Face à la pression, le gouvernement des Pays-Bas a dû mettre en stand-by son projet surtout que des milliers de personnes étaient concernées, notamment des veuves et des orphelins. Aujourd'hui, c'est le Parlement hollandais qui prend les devants avec ce vote qui va avoir certainement une suite. Quelques jours seulement avant le vote au Parlement, une lettre des officiels néerlandais avait mis en garde contre le coût diplomatique qu'un vote en faveur de la rupture de l'accord pouvait avoir sur les relations bilatérales entre les deux Royaumes. La même source avait même évoqué le degré de tension atteint durant les premiers jours du déclenchement de la polémique sur la baisse des allocations. Pourtant, les

négociations durant les derniers mois entre les responsables des deux pays avaient laissé présager un espoir de dénouement. Mais coup de théâtre, le gouvernement hollandais annonce en décembre dernier qu'il est incapable d'accepter la condition marocaine, pourtant légitime, d'inclure les provinces du Sud marocain, dans l'accord sur la sécurité sociale. Après cette décision, les binationaux ou même les Marocains ayant travaillé aux Pays-Bas ne pourront plus bénéficier des allocations puisque le gouvernement hollandais n'a plus aucun engagement à respecter après le vote de son Parlement. Certes, cette décision permettra à la Hollande d'économiser quelques millions d'euros chaque année, mais à quel prix diplomatique !